



# Pension de reversion et prestation compensatoire

Par roobss, le 06/10/2009 à 03:02

La pension de reversion perçue par une épouse divorcée est déductible de la prestation compensatoire ( payée sous forme de rente )qui lui est versée par ailleurs .

Qu'en est il quand la prestation compensatoire est fixée par le juge sous forme d'un capital. La loi prévoit que le juge peut prendre en considération "situation respective en matière de pension de retraite"

En résumé le juge chargé de fixer ce capital va il tenir compte des droits éventuels de l'épouse à une pension de reversion , éventualité d'autant plus prévisible si l'époux est beaucoup plus âgé que l'épouse.